

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Arandia présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Valorisation des fonds basques – Convention de partenariat avec l'Académie de la langue basque-Euskaltzaindia.

La médiathèque est pilote du projet « Mettre en réseau et valoriser les fonds documentaires basques », initié en octobre 2010, dont l'objectif est de créer un portail numérique alimenté par les bibliothèques et centres documentaires des fonds basques du territoire, constitués en réseau. Ces opérations visent à rendre accessible au grand public toute la richesse documentaire et patrimoniale locale.

Dans le cadre de ce projet, il s'agit également de mettre en place des référentiels communs au sein du réseau et d'harmoniser les modes de gestion des documents du fonds basque.

Afin de constituer une base commune de description des auteurs du fonds basque, dites « autorités auteurs », et servant au catalogage des ouvrages, il a été convenu au sein du comité scientifique du projet que la médiathèque de Bayonne retiendrait le fichier des autorités auteurs de la bibliothèque Azkue de l'Académie de la langue basque-Euskaltzaindia. Cette dernière, membre dudit comité et dotée d'une bibliothèque basque riche et ancienne, a constitué un fichier d'auteurs très documenté, et élaboré conformément aux règles de normalisation de la graphie des noms propres édictées par l'académie.

L'objet de l'accord avec l'Académie de la langue basque-Euskaltzaindia serait la récupération par la médiathèque de Bayonne du fichier des autorités auteurs de la bibliothèque Azkue d'Euskaltzaindia, lesquelles notices, une fois complétées et mises aux normes techniques locales, seraient mises à la disposition de l'ensemble du réseau et alimenteraient le portail numérique des fonds basques.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Académie de la langue basque-Euskaltzaindia, la convention de partenariat jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.